

NESTLÉ EN INDOCHINE

« Le lait concentré Nestlé était nommé *lait-oiseau* : sua con chim »
[prononcer : choueur cong tim](Gérard O'Connell)

Pierre-Henri LE ROY D'ÉTIOLLES,
agent général pour l'Indochine

Capitaine d'artillerie au Tonkin et colon à Hung-hoa.
Puis, à Saïgon, agent général de Nestlé pour l'Indochine,
administrateur délégué de la [Mutuelle d'Extrême-Orient](#).
et administrateur des [Plantations d'hévéas de Binh-truoc](#).
Conseiller municipal,
président du Syndicat d'initiative de l'Indochine,
administrateur de la [Société d'études des grands hôtels indochinois](#),
président du comité de défense sud-indochinois des déposants
à la [Banque industrielle de Chine](#),
actionnaire du [Courier saïgonnais](#).
Décédé en 1922.

NESTLÉ & ANGLO-SWISS CONDENSED MILK C°
Agence de l'Indochine
19, rue Mac-Mahon, Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, I-144)

MM. Le Roy d'Étiolles, agent général pour l'Indochine ;
R. Couturiau, sous-agent, Saïgon ;
F. Rochaix, employé (Tonkin) ;
Ferreyia, voyageur.

NESTLÉ & ANGLO-SWISS CONDENSED MILK C°
Agence de l'Indochine
19, rue Mac-Mahon, Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, I-119)

MM. Le Roy d'Étiolles, agent général pour l'Indochine ;
R. Couturiau, sous-agent, Saïgon ;
F. Rochaix, directeur (Tonkin) [16, r. Dominé, Haïphong (I-64)] ;
A. G. Piaget, employé, Saïgon.

NESTLÉ & ANGLO-SWISS CONDENSED MILK C°

Agence de l'Indochine
19, rue Mac-Mahon, Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, I-133)

MM. LE ROY D'ÉTIOLLES, agent général pour l'Indochine ;
F. LANOOTE, sous-agent, Saïgon ;
R. HEIDUSKA ¹, directeur Tonkin ;
J. BAUD, employé, Saïgon.

Haïphong
NESTLÉ & ANGLO-SWISS CONDENSED MILK C^o
29 et 31, r. Francis-Garnier
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, I-66)

M. HEIDUSKA, agent pour le Tonkin.

Saïgon
La mort de M. Le Roy d'Étiolles
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 novembre 1922)

M. Le Roy d'Étiolles, parti récemment en congé, est mort subitement quarante-huit heures, après son arrivée en France.

Vieux colonial ayant fait un très long séjour au Tonkin, M. Le Roy d'Étiolles était capitaine d'artillerie coloniale, quand, séduit par l'Indochine, il démissionna et s'établit colon. Il était très connu et ne comptait que des amis.

Venu en Cochinchine il y a déjà de longues années, il avait réussi à s'y faire une place très importante dans le monde des affaires et dirigea l'importante firme du lait Nestlé.

Sportsman accompli, il présida avec distinction la Société des courses de Saïgon et un certain nombre d'autres groupements, donnant à tous le meilleur de lui-même.

Depuis déjà de longs mois, M. Le Roy d'Étiolles souffrait d'indispositions qu'il croyait passagères, les mettant sur le compte du climat. Au mois de juin dernier, il avait même fait un voyage au Tonkin et il semblait s'y être remis suffisamment pour pouvoir ensuite partir en France.

Il n'en était rien et le mal était plus profond qu'il ne l'avait cru lui-même ; le fatal dénouement ne l'a que trop prouvé.

À madame Le Roy d'Étiolles, à ses enfants, aux parents et amis du défunt, nous adressons l'expression de nos condoléances attristées.

Nos relations avec l'Océanie
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 juin 1923 et 28 juin 1931)

.....
Nous avons suggéré de faire pour le cacao ce que le regretté M. Le Roy d'Étiolles avait fait en Cochinchine pour le lait sucré Nestlé : créer chez les indigènes le besoin de

¹ Robert Heiduska : plus tard, directeur de la SINDEK, commerçant, syndic de faillite, assureur et président de la section des anciens combattants de Tourane.

cet aliment éminemment sain et fortifiant. Le cacao, en effet, est une des productions des Nouvelles-Hébrides.

.....

NESTLÉ & ANGLO-SWISS CONDENSED MILK C^o
Agence de l'Indochine
19, rue Mac-Mahon, Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-141)

MM. F. LANOOTE ², agent à Saïgon ;
R. HEIDUSKA, sous-agent à Haïphong ;
R. E. MERLE, sous-agent à Saïgon.

BACLIEU
Expulsion
(*L'Écho annamite*, 9 décembre 1924)

Nous apprenons qu'un nommé Schmidt, sujet suisse, ancien employé de la maison Nestlé, résidant à Baclieu, a été arrêté et expulsé pour propos anti-français.

ADJUDICATIONS
(*Bulletin de l'Agence générale des colonies*, mai 1925, p. 819)

12 décembre 1924. — Adjudication pour fourniture du lait condensé sucré nécessaire à l'hôpital indigène du protectorat à Hanoï (en francs) :

Société Nestlé et Anglo-Swiss Condensed Milk Cie (la caisse) 132

Le marché d'Oubone (Siam)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 octobre 1925)

.....
Lait condensé sucré. — On a importé cette année 1.000 caisses de lait Nestlé, vendu au détail 0 tx 55 la botte, ce qui est cher.

Nos marques françaises « Gallia » et « Ange Gardien » de qualités identiques, cédées à moins, seraient bien accueillies et s'installeraient en un point où tout fait augurer d'un accroissement de consommation.

.....

Les ennemis de nos produits coloniaux

² Lanoote : futur administrateur délégué de la [Compagnie coloniale d'Indochine](#) (1925) : hévéas, et administrateur du [Domaine de Tabelyul](#).

(L'Éveil économique de l'Indochine, 30 janvier 1927)

.....
Que les marchands de riz, au lieu d'agir par la politique et de chercher à forcer à manger du riz ceux qui ne l'aiment pas (sur le front, pendant la guerre, beaucoup n'en voulaient pas), aient recours à d'autres moyens, un peu plus intelligents et loyaux, pour répandre en France le goût du riz dans la population.

C'est une question de publicité habilement menée. Il est vrai que l'intrigue est plus facile ; mais on a vu, dans certains pays, des campagnes de publicité, intelligemment conçues et menées avec persévérance, faire pénétrer dans l'alimentation générale des produits auparavant peu connus. Ce n'est pas en mêlant la farine de pomme de terre à celle du froment qu'on a introduit chez nous la pomme de terre ; ce n'est pas non plus par la force que la maison Nestlé a donné aux Annamites le goût du lait condensé.

.....

Une belle œuvre de la municipalité de Saïgon

Du lait pour les enfants annamites de famille nécessiteuse

Louable émulation de deux maisons de commerce françaises de notre ville
(L'Écho annamite, 17 mars 1928)

La municipalité a été saisie, au cours de la séance de mercredi, de l'intéressante communication suivante faite par M. Lanoote, conseiller municipal et directeur de la Maison Nestlé.

Saïgon, le 6 mars 1928.

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous confirmer nos différentes conversations relatives à la proposition que je vous ai faite ayant pour but de faire à Saïgon un essai de distribution de biberons de lait Nestlé à un certain nombre de bébés annamites, enfants d'indigents ressortissants de notre commune.

Vous avez été frappé comme moi, M. le maire, du pourcentage élevé de décès parmi les enfants de moins d'un an faisant partie de la population de notre ville, et il est indéniable que ce taux élevé de la mortalité infantile est dû, pour la plus grande partie, au manque de soins dont souffrent la plupart des bébés annamites et à la façon défectueuse dont ils sont nourris

Je me permets donc de vous suggérer de créer, dans un établissement municipal quelconque de notre ville, un service de distribution gratuite de biberons de lait Nestlé, qui constitueraient, pour les nouveau-nés, une alimentation plus rationnelle que celle qui leur est fournie actuellement dans les familles besogneuses.

On pourrait, pour débiter, faire cette distribution à une centaine d'enfants à raison de deux biberons par jour, un le matin et un le soir, à consommer sur place, et, si les résultats sont satisfaisants et répondent à notre attente, cette mesure pourrait être étendue par la suite.

La maison Nestlé, que je représente, serait heureuse de participer à cette œuvre éminemment humanitaire et sociale en fournissant le lait Nestlé dont vous auriez besoin à cet effet, à un prix très inférieur à celui pratiqué pour le commerce et elle mettrait gratuitement à votre disposition le nombre de biberons et de tétines qui vous seraient nécessaires.

Elle pourrait aussi, si vous le désirez, se mettre à votre disposition pour exercer la surveillance technique de ce service, c'est-à-dire veiller à ce que es biberons soient faits dans les conditions voulues de dosage suivant les différents âges des enfants.

D'après nos calculs, la dépense qui incomberait à la Ville pour l'achat du Nestlé nécessaire à la distribution de deux biberons par jour à 100 enfants serait d'environ \$ 1.800 par an.

Je me mets entièrement à votre dispositions M. le maire, pour poursuivre l'étude et la réalisation de cette œuvre, qui, j'en ai la ferme conviction, est appelée à rendre les plus grands services à la population annamite de notre ville.

Veillez agréer, M. le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : F. LANOOTE.

Le maire a remercié M. Lanoote pour sa généreuse proposition et a nommé une commission pour en étudier l'application.

*
* * *

D'autre part, M. Rouelle a reçu la lettre suivante du directeur de la Société marseillaise d'Outre Mer* :

À Monsieur le maire de la ville de Saïgon.

Monsieur le maire,

Nous apprenons que, grâce à votre bienveillante initiative, la Ville a décidé la création de crèches destinées à pourvoir à alimentation du premier âge des enfants annamites indigents.

Nous ne voulons pas demeurer plus longtemps insensibles à ce geste de profonde humanité, et à cet effet, au nom de lu Compagnie générale du lait à Rumilly (Haute-Savoie), nous avons l'honneur de venir mettre à votre disposition trois mille boîtes de lait condensé « Mont Blanc » livrables à raison de 250 boîtes par mois, au prix de noire tarif en vigueur, soit 15 piastres actuellement, avec remise spéciale ce 60 % (caisses de 48 boîtes)

Veillez agréer, M. le maire, l'expression de notre considération très distinguée.

Décorations accordées à la suite
de la Foire de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 28 mars 1928)

III. — Ordre des millions d'éléphants au parasol blanc
M. Lanoote, directeur de la Société Nestlé.

COCHINCHINE
Mariages

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 septembre 1928)

M. Grosjean, de la Maison Nestlé, et M^{lle} Veyhel.

Hanoï
À la Société philharmonique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 novembre 1928)

.....
En ce qui concerne les enfants, la Philharmonique va commencer, le 15 courant, par un *Concours de Bébés*, avec la collaboration de la société Nestlé, très au fait de ce genre d'organisation. Ce concours aura un énorme succès, à en juger par le nombre d'adhésions.

C'est que Hanoï est, par excellence, le pays des jeunes mamans. Il n'en était pas ainsi, il y a dix ans ; aujourd'hui, les jeunes mamans sont les reines de notre société hanoïenne. Entourons-les d'honneur et de sympathie, a pensé le comité de la Philharmonique, et consacrons une bonne partie de nos fêtes à leurs enfants.

Nous croyons que c'est là une bonne et saine politique et que par là, la société Philharmonique, qui, d'ailleurs, est riche, ne tardera pas à retrouver sous un aspect quelque peu différent sa prospérité d'antan.

La neuvième foire de Hanoï
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 décembre 1928)

.....
La Suisse n'est représentée qu'indirectement, par une maison qui s'est créée, dans le monde entier, une réputation de bon aloi, en mettant parfaitement au point et mettant sur tous les marchés un produit, grâce auquel, chaque année, dans tous les pays, des millions de nourrissons doivent la vie sauve. Aussi le stand Nestlé est-il un des plus visités. Il en vaut la peine, comme on peut s'en rendre compte par notre photographie. Les boîtes de lait exposées sont vides, mais le visiteur trouve quand même quelque chose à emporter : images pour les enfants, échantillons pour les grandes personnes et d'excellents chocolats dont la vente couvrit, dès la première semaine, les frais du stand, et ceci montre bien l'affluence des visiteurs.

Rappelons à ce sujet que c'est là peut-être le produit pour lequel gouvernements et particuliers doivent se montrer le plus sévères car la santé des bébés est en jeu et certains laits de conserve, même soigneusement préparés, peuvent être nocifs. C'est pourquoi certains pays, comme le Siam, ont interdit les laits écrémés, tandis qu'en Indochine, la Douane prépare une réglementation qui exigera que les boîtes de lait écrémés soient enveloppées dans un papier spécial. On conçoit donc l'intérêt qu'ont les familles à rechercher les marques qui offrent les meilleures garanties.

La maison Nestlé s'est spécialement préoccupée de la préparation du lait pour nourrissons. Pour mieux suivre la question, elle s'intéresse dans tous les pays à ces charmantes manifestations ; les *concours de Bébés*. Nous en avons eu deux récemment au Tonkin, à Hanoï et à Haïphong, qui ont eu un grand succès.

À ce propos, il est bon que le public sache que, dans ces concours, la maison Nestlé n'intervient que pour encourager et aider, sans chercher à en éliminer les marques concurrentes, que rien n'empêche de donner des prix et de faire connaître les bébés dont la bonne mine est due à leur produit. D'autre part, la maison évite d'intervenir dans la décision d'un jury choisi parmi les médecins les plus connus de la ville.

Le comble de la prudence, pour écarter le moindre soupçon de favoritisme, même le plus inconscient, serait peut-être que le jury de Haïphong fût composé de médecins de Hanoï et celui de Hanoï de médecins de Haïphong ; mais comment empêcher que les parents ne voient en leur bébé le plus beau bébé de la ville ; ils seraient dénaturés s'ils ne pensaient ainsi ?

.....

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1929)

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance, survenue à Paris le 23 janvier, de Jacqueline, fille de M^{me} et M. François Lanoote, l'ancien directeur de la Compagnie Nestlé, si sympathiquement connu à Saïgon.

Nos meilleurs vœux de bonheur à bébé et nos compliments aux parents.

Saïgon
Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Entr'aide maternelle
(*L'Écho annamite*, 16 mai 1930)

.....
M^{me} Sée rend compte des propositions intéressantes reçues déjà de diverses maisons : 1° Une firme américaine propose de fournir gratuitement du lait en poudre à la crèche ; ce lait a été analysé par l'Institut Pasteur, avec résultats satisfaisants ; 2° La maison Nestlé a proposé de fournir tous les produits Nestlé, avec une remise de dix pour cent sur le prix de gros, de payer le salaire mensuel d'une surveillante à la confection des biberons, qui seront fournis gratuitement, ainsi que les tétines, à la condition d'assurer l'exclusivité de la fourniture de lait.

L'assemblée générale donne sa préférence à la deuxième proposition. Un contrat sera établi en temps opportun.

.....

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du conseil d'administration du 7 mars 1930
(*Saïgon sportif*, 7 mars 1930)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Surcouf Patrick, chambre de commerce, présenté par MM. Ferrand et Tollard.

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du 8 août 1930
(*Saïgon sportif*, 15 août 1930)

Admissions
À titre des membres actifs :
M. Sommaruga Giacomo, Société Nestlé, présenté par MM. Kassel et Deslex.

Liste des experts du service de la répression des fraudes
(*L'Écho annamite* , 8 septembre 1930)

Cochinchine
Nuoc mam

M. Deslex Jean, Société Nestlé, présenté par MM. Kassel et A. Grosjean.

Un procès en diffamation en perspective
(*L'Écho annamite* , 29 décembre 1930)

.....
À force d'attaquer à tort et à travers ses adversaires politiques, la *Dépêche* de Saïgon va avoir une ennuyeuse affaire sur le dos

.....
À plusieurs reprises, l'occulte directeur de la publication précitée, M. Henry Chavigny de Lachevrotière, s'en était pris aux avocats de notre ville sous prétexte qu'ils défendaient, selon leur droit, voire leur devoir strict, les communistes, anti-français, suspects, etc., traduits devant les tribunaux pour crimes ou délits politiques.

.....
Ces jours derniers, il recommençait son jeu, cette fois parce que M^e Béziat, maire de Saïgon et président de la chambre des disciplines du barreau cochinchinois, avait accepté de défendre un Chinois de Phnom-penh, inculpé de vente de lait falsifié sous l'étiquette indûment utilisée de la célèbre marque Nestlé

Impressions de voyage
par Henri Cucherousset
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} mars 1931)

.....
La question est de savoir si, au milieu de tant de pays appauvris, les Suisses pourront longtemps conserver ce bien-être, si l'ouvrier, qui dépense, à égalité de monnaies, 50 % de plus que l'ouvrier français, pourra longtemps, malgré sa prodigieuse habileté, concurrencer les ouvriers des pays voisins. Comment expliquer ce fait que l'on trouve les délicieux chocolats suisses bien meilleur marché à Marseille qu'à Neuchâtel ou Lausanne ? Ce dumping pourra-t-il continuer ? Eh bien ! il n'y a pas dumping. Ce chocolat, et d'autres produits, le lait Nestlé par exemple, sont fabriqués en France dans des usines établies chez nous par les Suchard, les Kohler et autres.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1931)

Le départ de M. Kassel. — Nous annonçons par ailleurs le départ pour la France de M. Kassel, directeur de la Société Nestlé à Saïgon, qui va prendre dans la Métropole un congé largement gagné.

Le distingué chef de maison, dont tous connaissent ici la grande courtoisie, est remplacé à la direction de la Société Nestlé par M. Pierre Gétaz, anciennement directeur de l'agence Nestlé au Tonkin.

Nous adressons à M. Gétaz, qui fut très regretté à son départ du Tonkin, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Les dangers du lait écrémé
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 novembre 1931)

Il est criminel de laisser vendre dans un pays comme l'Indochine, un lait écrémé destiné principalement à l'alimentation des nouveau-nés de notre population indigène.

Il n'y a pas de doute : l'indigène ne se rend pas compte de la valeur du produit qu'il achète, ni du danger qu'il fait encourir à son enfant ; il connaît la boîte de lait naturel, non écrémé, Nestlé ou autre, concentré et sucré, qui fut toujours vendu ici: ce lait, non privé de la matière grasse, constitue un aliment complet pour les nouveau-nés, mais il n'en est plus de même pour le lait écrémé et sucré vendu depuis deux ou trois ans en Indochine sous le même emballage, le même format que l'autre.

Ce lait écrémé que l'indigène achète de préférence, étant donné son bas prix, n'aurait jamais dû être autorisé à entrer en Indochine ; son emploi est un véritable crime envers la société.

Il est entré officiellement en Indochine, en 1930, exactement 628.806 kg de lait ÉCRÉMÉ sur 2.266.894 kg de lait concentré sucré, importé, soit 36 % de l'importation totale ou 1.322.015 boîtes ; vous vous rendez compte du désastre que cette importation a pu provoquer chez les enfants en bas âge.

D'après une lettre adressée à *l'Opinion* par M. Messner, anciennement expert du laboratoire des fraudes.

La main-d'œuvre [tonkinoise] aux Nouvelles-Hébrides
par H.C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 juillet 1932)

.....
Au village, ils gagnent juste de quoi ne pas mourir de faim ; leurs femmes ignorent ce qu'est le lait Nestlé et n'ont elles-mêmes de lait que ce que peut produire dans leurs seins flasques un repas quotidien composé de deux patates.

Aux Hébrides et en Nouvelle-Calédonie, ils sont quand même plus heureux !
.....

COCHINCHINE
LA VIE ADMINISTRATIVE
La liste des assesseurs
(*Les Annales coloniales*, 7 janvier 1933)

La quatrième session de la Cour criminelle est ouverte. Voici la liste des assesseurs français dans laquelle seront tirés au sort le nom de ceux qui devront siéger :

MM. Adicéam Marie, opérateur en douane à la Société Descours et Cabaud ; Blanc Frédéric, directeur de la Société immobilière de l'Indochine* ; Chapuis Charles, commis aux Messageries maritimes ; Fichet Charles, administrateur-délégué de la Société forestière indochinoise* ; Herbert Georges, opticien à la Pharmacie principale ; [Kassel Jacques, directeur à la Société Nestlé](#) ; Lé phat Vinh, propriétaire Saïgon ; Noorkhan Louis, employé à la Société Commerciale Marzet [sic : Mazet ?] ; Orio Édouard, chef comptable à la Société des Distilleries Fontaine* [SFDIC] ; Saint-Pol, de la mairie de Saïgon ; Scotto, chef de la comptabilité de la Société commerciale française de l'Indochine* ; Samy Roman, employé à la Banque de l'Indochine ; Xavier, porteur de contraintes du trésor ; Cardi Albert, des Garages Charner ; Pham cong Binh, propriétaire ; Robert Gaston, directeur du Lycée franco-chinois.

La Nouvelle-Calédonie songe à faire du lait condensé
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 février 1933)

M. Ch. Jacques s'est préoccupé de constituer un dossier de renseignements sur affaire. Il donne communication de diverses lettres de compagnies de lait condensé, dont Nestlé. Le matériel pour traiter 500 litres de lait par jour coûterait 35 à 38.000 fr., avec les machines à sortir les boîtes, 58.000 fr. Il croit qu'avec 60.000 fr., on peut avoir une petite usine. Pour faire les boîtes, on pourrait s'entendre avec une usine de conserves.

M. Jeannin demande que la chambre d'agriculture fasse un effort et mette à la disposition de celui qui aura l'initiative d'entreprendre la fabrication du lait condensé un crédit d'environ 30.000 francs.

Il fait valoir la détresse de l'élevage et les difficultés auxquelles on se heurte pour arriver à trouver un débouché.

M. Daly n'est pas partisan d'un essai individuel. Il serait d'avis de s'efforcer de s'appuyer sur la Cie Nestlé, dont la marque est bien connue.

M. Chautard conseille la fonction d'une petite société à capital restreint. M. Devillers dit qu'il a cherché un débouché pour son élevage. Il avait pensé à une beurrerie, mais en raison de la baisse des prix, il a abandonné cette idée et il s'orienterait vers le lait condensé. Il a débroussé 600 hectares de pâturage et il est prêt à constituer une souche de 300 vaches laitières. Il aurait besoin d'appuis.

Chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie. — Séance du 11-12-1932

N.D.L.R. — Nous souhaitons à ces braves colons un plein succès. À la condition de ne pas produire trop cher, ils trouveraient déjà une clientèle aux Nouvelles-Hébrides chez les travailleurs annamites, qui sont très friands de lait condensé ; également au Tonkin où la maison Nestlé serait bien placée pour écouler leur production.

Grand Conseil de intérêts économiques et financiers de l'Indochine, 1934

Vœu du Dr Tran-van-Don tendant à l'interdiction absolue des laits écrémés en Indochine.

La prochaine foire de Haïphong
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 septembre 1935)

Ce comité comprendra ... Grosjean, représentant de Nestlé...

AU PALAIS
Tribunal mixte de commerce de Hanoï
Audience du samedi 4 juillet 1936
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juillet 1936)

.....
Le plus gros procès — l'époque, nous l'avons dit, est, au tribunal comme à la Cour, aux grands procès — sera celui qu'intente la Société Nestlé, représentée par M^e Laubiès à la revendeuse de lait Luu-thi-Trinh, représentée par M^e Bordaz.

Il y a concurrence déloyale, il y a substitution de produit, plaidera M^e Laubiès, en priant le tribunal de lui adjuger le bénéfice de ses conclusions tendant à des réparations pécuniaires et à des insertions du jugement dans plusieurs journaux français et annamites

M^e Bordaz aura la parole après son confrère, il défendra habilement sa cliente, il produira sur le bureau du tribunal deux échantillons de boîte de lait, s'excusant d'apparaître ainsi un peu tel un prestidigitateur.

Le tribunal a prononcé le délibéré.

Publicité
(Le Nouvelliste d'Indochine, 12 septembre 1936)



*toujours prêt
à vous rendre service.*

Bien à l'abri
dans sa boîte
hermétique,
parfaitement
pur et sain,
inaltérable,
toujours prêt
à vous rendre
service !

M. LOESCH. 32.

LAIT FRAIS STÉRILISÉ
NESTLÉ
NATUREL, PUR, CRÉMEUX



Publicité
(Le Nouvelliste d'Indochine, 19 septembre 1936)



The illustration shows a man in a wheelbarrow on the left, and a man on the right holding a long staff or pole. The man on the right is sitting on the ground, looking towards the man in the wheelbarrow. There is a small table or basket on the ground between them. The scene is set outdoors with some foliage in the background.

LES EMOTIONS CREUSENT!...



The image shows a round tin of Nestlé Petit Gruyère cheese. The lid features the Nestlé logo (a bird's nest) and the text "FROMAGE PETIT GRUYERE" and "NESTLÉ". Below the logo, it says "FABRIQUE A PORTARLICH SUISSE" and "SOCIÉTÉ NESTLÉ FRÈRES S.A. VEVEY SUISSE".

Le sportsman n'oublie jamais — s'il est un connaisseur et un gourmet — le Petit Gruyère Nestlé qui va le réconforter et le sustenter.

LES ÉMOTIONS CREUSENT !
Le sportsman n'oublie jamais — s'il est un connaisseur et un gourmet — le Petit
Gruyère Nestlé qui va le réconforter et le sustenter

Saïgon
LA KERMESSE
1937
(Le Nouvelliste d'Indochine, 16 janvier 1937)

La kermesse annuelle, il est bon de le rappeler, est instituée pour venir en aide aux œuvres d'assistance sociale et à la lutte contre la tuberculose.

.....
De l'autre côté, les Alpes en été avec son paysage biblique et la traite des vaches.
Maison Nestlé.

Publicité
(Le Nouvelliste d'Indochine, 13 juin 1937)



la joie que vous
donne Bébé....

sera complète le jour ou vous
aurez trouvé pour lui l'alimenta-
tion parfaite. Nourrissez-le donc
vous-même, ou faites en un Bébé
Nestlé, joufflu, potelé, heureux
de vivre.

**LAIT CONDENSÉ SUCRÉ
ET FARINE LACTÉE
NESTLÉ**
sont les aliments parfaits
des tout-petits

GRATUITEMENT:
Echantillon de Farine & Broch "SOINS DES ENFANTS" (Dr Vidal)
NESTLÉ, 35, Rue Mac-Mahon, SAIGON

la joie que vous donne Bébé...
sera complète le jour où vous aurez trouvé pour lui l'alimentation parfaite.
Nourrissez-le donc vous-même, ou faites-en un Bébé Nestlé, joufflu, potelé, heureux de
vivre

LAIT CONDENSÉ SUCRÉ ET FARINE LACTÉE
NESTLÉ

sont les aliments parfaits des tout-petits

Gratuitement :

Échantillon de farine et brochure « Soins des enfants » (Dr Vidal)

NESTLÉ : 35, rue Mac-Mahon, SAIGON

RÉPRESSION DES FRAUDES
(*La Dépêche d'Indochine*, 17 février 1938)

Liste des experts pour l'année 1938
Arrêté de M. le gouverneur général de l'Indochine en date du 28 janvier 1938 :

Matières grasses, végétales et animales
M. Kassel, Jacques Alfred, directeur de la Société Nestlé, 35, rue Mac-Mahon,
Saïgon.

Publicité
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 août 1937)



CHOCOLAT AU LAIT
NESTLÉ

NOURRISSANT

FORTIFIANT

Le régal des enfants

Chocolat au lait Nestlé
Nourissant Fortifiant
Le régal des enfants



(L'Écho annamite, 15 mars 1939)

Un produit qui donnera à vos enfants
force et santé
FARINE LACTÉE
NESTLÉ
l'aliment réputé dans le monde entier

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAÏPHONG (TONKIN)
[LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS](#)

Année 1940

(Bulletin administratif du Tonkin, 1^{er} avril 1940, pp. 503-509)

VILLE DE HAÏPHONG

49 Gros, Jean Albert, mobilisé à Haïphong Directeur de la maison Nestlé

Dès le début des hostilités en 1940, les premières pénuries de lait concentré importé de Hollande (via la société Nestlé), pays désormais occupé par la Wehrmacht, conduisent à une spéculation sur un produit consommé également par les Asiatiques (60 % des clients)³

COCHINCHINE

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 15 mai 1941)

Liste des experts pour l'année 1938

Arrêté de M. le gouverneur général de l'Indochine en date du 18 avril 1941 :

Matières grasses, végétales et animales.

MM. Kassel (Jacques-Alfred), directeur de la Société Nestlé, 35, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Avis aux médecins

(*L'Écho annamite*, 2 janvier 1942)

.....
MM. les médecins voudront bien noter que, sur l'ordre de M. le gouverneur général, le lait Nestlé est exclusivement réservé aux *nourrissons*.
.....

Mariages

(*L'Écho annamite*, 28 janvier 1942)

Nous apprenons avec plaisir les prochains mariages de :
M. Georges de Colin, de la société Nestlé, avec Mlle Rose Piètre, de la maison Denis frères.

Nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité aux fiancés,

M. le gouverneur Rivoal visite la province de Giadinh

(*L'Écho annamite*, 29 mai 1942)

[...] Accompagné de MM. Vittoz, chef du service vétérinaire de Cochinchine, Lataste, ingénieur des Travaux publics de la province, et du *doc-phu-su* Lê van Thanh, le gouverneur a parcouru les installations, récemment terminées, de la laiterie de Quantre.

Cette création, rendue nécessaire par suite de la disparition des stocks de lait concentré [Nestlé], permettra de fournir bientôt à la population saïgonnaise 1.500 litres de lait par jour, réservé à l'alimentation des nourrissons et des malades. [...]

³ ANVN-CII, GCD, n° 2122. Rapport sur la mobilisation économique, cité par Verney (Sébastien), *L'Indochine sous Vichy. Entre Révolution nationale, collaboration et identités nationales 1940-1945*. Riveneuve Éditions, Paris, 2012, p. 209.

René Poujade, [Cours martiales](#), p. 146

Il avait été à peu près impossible de faire admettre la consommation de lait de vache, aux non Européens pas complètement « intégrés » à nos goûts. Pour la masse, ce lait n'était qu'un excrément à peine bon pour fertiliser le potager ! Lorsqu'on leur faisait remarquer qu'ils raffolaient de « lait Nestlé », ils répondaient que ce n'était pas la même chose, puisqu'il s'agissait dans ce cas de « lait d'oiseau », comme l'indiquaient les oisillons voraces de l'étiquette. Ils n'en démordaient pas.

À Doson*, les Suisses du Tonkin ont célébré leur fête nationale
(*L'Entente*, 7 août 1951)

de Hanoi : M^{me} et M. Deslex, des Établissements Nestlé

On remarquait avec plaisir la jeune et charmante Jane Deslex en costume vaudois et son frère Paul, costumé en petit berger helvétique.
